

COMMISSION DES ÉTUDES

**Procès-verbal de l'assemblée de la Commission des études du cégep Édouard-Montpetit  
tenue le 16 janvier 2024, à compter de 13 h 30, à la salle B-105a à Longueuil.**

**Personnes présentes :**

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études  
M. Sébastien Bage, professeur au Département de cinéma et communication et secrétaire de la CÉ  
M. Vincent Duchesne, directeur adjoint des études au Service des programmes Longueuil  
Mme Stéphanie Arpin, directrice adjointe des études au Service des programmes ÉNA  
Mme Amélie Laplante, directrice adjointe des études au Service des programmes Longueuil  
Mme Valérie Cliche, conseillère en services adaptés au Direction des affaires étudiantes et communautaires  
Mme Manon Lapierre, technicienne en administration au Service de l'organisation scolaire – ÉNA  
Mme Geneviève Brunet, conseillère pédagogique au Services des programmes Longueuil  
M. Benoît Lavigne, professeur au Département de techniques d'intégration multimédia  
M. Jean-Philippe Beauchamp, professeur au Département de mathématiques  
Mme Monique Delisle, professeure au Département de techniques d'hygiène dentaire  
M. Serge Fournier, professeur au Département d'administration et de Techniques administratives  
M. Michel Nareau, professeur au Département de littérature et français  
M. Davy Mougenot, professeur au Département de philosophie  
M. Vincent Michel, professeur au Département de propulseur à l'ÉNA  
Mme Ann Edwards, vice-présidente aux affaires pédagogiques du Syndicat des professeures et professeurs du cégep Édouard-Montpetit  
Mme Annie A. Gauthier, professeure au Département de technologie de radiodiagnostic  
M. Alexis Berthault, étudiant en techniques de génie aérospatial à l'ÉNA

**Personnes absentes :**

M. Martin Desrochers, directeur adjoint des études au Service des programmes Longueuil  
M. Guy-Olivier Pelletier, professeur au Département de langues  
M. Manuel Sepulveda, professeur au Département d'anthropologie

**Personnes invitées :**

Mme Émilie Brulé, conseillère pédagogique  
M. Hugues Gilbert, directeur adjoint aux études  
Mme Julie Lachance, Repfran  
M. Pierre Lessard, conseiller juridique  
Mme Sophie Thibault, directrice adjointe aux études

## 1. ACCUEIL

La présidente de l'assemblée, Mme Emmanuelle Roy, souhaite la bienvenue aux membres de la Commission des études (CÉ). Elle constate le quorum et déclare la séance ouverte à 13 h 31.

Elle adresse ses vœux de bonne année, puis précise le report de la CÉ du 5 décembre 2023 au 16 janvier 2024 étant donné le contexte particulier des négociations et des impacts sur le calendrier.

Elle présente M. Alexis Berthault, nouveau membre étudiant représentant l'ÉNA. On procède à un tour de table pour permettre à toutes et à tous de se présenter.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR\*

Mme Emmanuelle Roy présente l'ordre du jour.

	Points
1. Accueil	
2. Adoption de l'ordre du jour*	Décision
3. Procès-verbal de l'assemblée de la Commission des études extraordinaire du 28 novembre 2023*	
3.1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 2023	Décision
3.2. Suites du procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 2023	Information
4. Suivi de l'échéancier concernant la recommandation de la <i>Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante</i> *	Décision
5. Présentation en vue de la recommandation des amendements à la <i>Politique institutionnelle de la langue française (PILF) en lien avec la Loi sur la langue officielle du Québec, le français</i> *	Décision
Présenté par : <a href="#">Mme Julie Lachance</a> et <a href="#">M. Pierre Lessard</a>	
6. Consultation sur les balises pour la prise de décisions concernant les demandes de dérogations à la <i>Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)</i> pour la présence en classe*	Consultation
Présenté par : <a href="#">M. Hugues Gilbert</a> et <a href="#">Mme Émilie Brulé</a>	
7. Présentation des nouvelles autorisations et dérogations à la <i>Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)</i> *	Présentation
8. Informations	
8.1 Journée sur l'inclusion, la réussite et la persévérance *	Information
8.2 Dépôt du calendrier modifié à la suite de la grève*	

9. Date de la prochaine assemblée	Information
10. Levée de l'assemblée	Décision

#### PROPOSITION

**M. Sébastien Bage, appuyé par Mme Manon Lapierre, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### 3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DU 28 NOVEMBRE 2023\*

#### 3.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28 novembre 2023\*

#### PROPOSITION

**Mme Monique Delisle, appuyée par M. Sébastien Bage, propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la Commission des études du 28 novembre 2023.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### 3.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28 novembre 2023

Mme Emmanuelle Roy informe les membres de l'assemblée qu'à la suite de son adoption par le Conseil d'administration, le Rapport SAQC2 a été acheminé à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). Le cégep Édouard-Montpetit aura la visite du comité d'audit à la fin du mois de mars 2024.

La présidente a transmis la résolution de la CÉ en lien avec les demandes sectorielles au CA. Elle a fait le suivi par courriel aux membres de la CÉ le 1<sup>er</sup> décembre dernier. Ainsi, tel qu'annoncé lors de la CÉ extraordinaire du 28 novembre, le point 16 de l'ordre du jour du CA intitulé *Autorisation d'une lettre dans le cadre des négociations* a permis aux membres du CA d'entendre la résolution de la CÉ et une lettre a été envoyée à la Présidente du Conseil du trésor, Mme Lebel.

### 4. SUIVI DE L'ÉCHÉANCIER CONCERNANT LA RECOMMANDATION DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE

Lors de la CÉ du 7 novembre dernier, il a été décidé de reporter à une réunion ultérieure la décision portant sur la recommandation de la *Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante*.

Le comité de travail est en attente des commentaires de la communauté enseignante afin de retravailler sa version actuelle. La présidente de l'assemblée demande de convenir des prochaines étapes et de l'échéancier afin que la CÉ puisse donner sa recommandation au CA tel qu'annoncé au plan de travail.

Par ailleurs, M. Bruno Jobin a confirmé à Mme Emmanuelle Roy la consultation de l'Institut de la santé publique afin d'obtenir leur point de vue sur la *Politique*.

Mme Ann Edwards mentionne les prochaines étapes prévues par le Syndicat des professeurs et professeures du cégep Édouard-Montpetit (SPPCEM).

#### PROPOSITION

**Mme Emmanuelle Roy, appuyée par M. Sébastien Bage, propose que le syndicat des professeurs et professeures du cégep Édouard-Montpetit (SPPCEM) soumette ses commentaires au comité de travail de la *Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante* au plus tard au début du mois de mars 2024 afin que les membres de la CÉ puissent donner leur recommandation au CA.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### **5. PRÉSENTATION EN VUE DE LA RECOMMANDATION DES AMENDEMENTS À LA *POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE (PILF) EN LIEN AVEC LA LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE DU QUÉBEC, LE FRANÇAIS\****

Mme Julie Lachance, Repfran, et Pierre Lessard, conseiller juridique, se joignent à la réunion pour présenter les amendements apportés à la *Politique institutionnelle de la langue française (PILF)* en lien avec la *Loi sur la langue officielle du Québec, le français*.

La *Politique* a été modifiée pour la rendre conforme au nouveau cadre légal en vigueur depuis juin 2023.

De plus, on souligne que le cégep Édouard-Montpetit (CEM) possède déjà presque tous les éléments obligatoires. Ainsi, seuls quelques changements mineurs ont été apportés afin qu'elle soit conforme.

La Direction des études (DÉ), la Direction du développement institutionnel et du secrétariat général (DDI&SG) et la Repfran ont travaillé en collaboration afin de convenir des éléments à ajouter et à réviser. Les éléments suivants ont été modifiés et présentés au comité de la *Politique institutionnelle de la langue française*:

- Correction des noms des directions concernées;
- Précisions apportées pour les activités d'évaluation, les activités de recherche, incluant certaines activités de recherche du Centre technologique en aérospatiale (CTA);

- Précisions en lien avec le programme *Aircraft Maintenance Technology* (programme de DEC en anglais à l'ÉNA);
- Précisions pour l'exception des communications pour le rayonnement (et mention pour éviter l'usage systématique);
- Précisions concernant la langue de travail et les exigences pour les postes;
- Ajout d'un processus de plainte, maintenant obligatoire;
- Précisions quant au rapport d'application de la PILF qui doit désormais être produit tous les 3 ans;
- Précisions quant à la révision de la Politique qui doit être faite aux 10 ans.

Certaines questions sont soulevées, notamment sur les milieux de stage et le processus de plainte.

### PROPOSITION

**Mme Monique Delisle, appuyée par Mme Valérie Cliche, propose à l'assemblée de recommander au Conseil d'administration l'adoption des amendements à la *Politique institutionnelle de la langue française (PILF)* en lien avec la *loi sur la langue officielle du Québec, le français*.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### 6. CONSULTATION SUR LES BALISES POUR LA PRISE DE DÉCISIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE DÉROGATIONS À LA *POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (PIEA)* POUR LA PRÉSENCE EN CLASSE\*

M. Hugues Gilbert, directeur adjoint aux études, et Mme Émilie Brulé, conseillère pédagogique, se joignent à la rencontre pour cette discussion pédagogique.

L'an dernier, en suivi des discussions débutées à la CÉ à la session d'hiver 2022, il avait été convenu qu'une petite équipe du Service des programmes travaillerait à élaborer une procédure ayant pour but de clarifier les demandes de dérogation à la PIEA et de baliser l'autorisation d'exclusion pour cause d'absences répétées. M. Hugues Gilbert, M. Vincent Duchesne, ainsi que Mmes Geneviève Brunet, Émilie Brulé et Rouba Choueiri ont donc travaillé sur ce dossier.

Un bref document comprenant une mise en contexte, des fondements, des balises et des questions a été déposé et est présenté aux membres. Les deux questions ciblées pour la discussion pédagogique concernent les fondements présentés dans le document, ainsi que les situations d'enseignement pour lesquelles l'absence répétée d'une personne étudiante est considérée plus problématique.

À la lueur de ces questions, on soulève notamment les éléments suivants :

- Ajouter aux fondements le principe de l'apprentissage et de la progression de la personne étudiante.

- L'importance de se doter de balises afin d'assurer une certaine équité entre les divers départements et programmes, tout en se gardant de la flexibilité.
- Les situations d'enseignements diffèrent, à titre d'exemple, entre un cours de laboratoire versus un cours magistral.
- De quelle façon les enseignantes et les enseignants peuvent-ils certifier l'authenticité d'un travail fait par une personne étudiante si elle s'absente régulièrement des cours?
- La note doit refléter l'atteinte de la compétence et non une sanction disciplinaire pour cause d'absence.
- Pour certaines disciplines de la formation générale, la présence active en classe (ex. : prendre des notes, faire des lectures) est essentielle.
- Dans un programme technique, on observe une différence entre la 1<sup>re</sup> année et la 3<sup>e</sup> année quant à la présence en classe. Au départ le taux d'absentéisme est notable et a un impact sur le reste du groupe, alors qu'en 3<sup>e</sup> année, on constate l'effet inverse. L'évolution dans les apprentissages suscite, dans ce cas-ci, une plus grande implication de la personne étudiante.
- On suggère l'utilisation du terme de l'évaluation formative dans l'un des fondements, et le développement du savoir-être de la personne étudiante, et la situation de l'intelligence artificielle générative (IA) est à considérer.
- La présence en classe doit représenter une valeur ajoutée pour la personne étudiante, surtout lorsque la documentation relative au cours est accessible.
- L'importance de promouvoir la présence en classe, notamment pour les cours magistraux afin d'éviter de créer de l'iniquité.
- Lorsqu'une personne étudiante est en détresse psychologique ou en difficulté financière et qu'elle se doit de travailler, ces situations peuvent causer des absences. Donc, en excluant, on ne va pas cerner le réel problème.
- Y a-t-il des statistiques à considérer sur les présences en classe et la réussite?
- La transition entre le secondaire et le collégial pourrait être considérée dans les balises.
- L'utilisation d'appareils sécuritaires spécifiques et disponibles uniquement au cégep pourrait faire partie des balises pour la demande de présence obligatoire.

Mme Emmanuelle Roy remercie tous les membres de l'assemblée de leur participation qui donne lieu à de riches échanges pédagogiques et souligne l'importance de se pencher sur ce sujet afin de clarifier les processus.

## **7. PRÉSENTATION DES NOUVELLES AUTORISATIONS ET DÉROGATIONS À LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (PIEA)\***

Mme Sophie Thibault, directrice adjointe aux études, se joint à la rencontre. Relativement au tableau déposé dans la documentation pour ce point d'information, Mme Emmanuelle Roy indique que trois nouvelles autorisations et dérogations pour le nouveau programme de Sciences humaines ont été approuvées par la Régie pédagogique.

## **8. INFORMATIONS**

- **8.1. Journée sur l'inclusion, la réussite et la persévérance**  
La présidente de l'assemblée relate le succès de cette journée qui a accueilli plus de 120 personnes du cégep Édouard-Montpetit et des gens du réseau.  
Un sondage sera acheminé aux participants et participantes afin d'obtenir leur rétroaction.
- **8.2. Dépôt du calendrier modifié à la suite de la grève.**  
Les dernières versions des calendriers ont été déposées.

## **9. DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine réunion ordinaire de la Commission des études est prévue le 6 février 2024.

## **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Avant de lever la séance, Mme la présidente remercie tous les membres de la CÉ pour leur participation à cette rencontre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 18.



Sébastien Bage

Secrétaire de la Commission des études



Edith Caron

Secrétaire d'assemblée